

## Fonds d'intervention communautaire (FIC) : renforcement des aides aux communes

Le Fonds d'intervention communautaire (FIC) qui soutient les projets structurants des communes de l'agglomération se développe et se spécialise : numérique, équipements scientifiques ou patrimoine et désormais ruralité, un nouveau fond doté d'1 M€ (2022-2025).

La commune de Port-Louis a déposé une demande de fonds de concours pour deux projets : le réaménagement et l'extension du local de l'Observatoire du plancton ainsi que la mise en lumière des sites patrimoniaux. Pour l'ensemble de ces projet, Port-Louis sollicite 100 000 € au titre du Fonds d'intervention communautaire (FIC).

Le premier projet concerne la rénovation du bâtiment communal qui accueille l'observatoire du plancton pour refondre le gros œuvre, redistribuer les espaces et créer un laboratoire de 30m<sup>2</sup>. Remis aux normes et modernisé, le bâtiment éco-conçu comportera deux salles modulables pour accueillir les groupes et les classes, les événements et les ateliers.



La citadelle de Port-Louis

Le deuxième projet vise la mise en lumière des monuments et sites patrimoniaux de Port-Louis : l'éclairage d'une partie des remparts ouest avec mise en lumière des portes et de certains éléments d'architecture, de la Citadelle jusqu'à la promenade Buffet, l'éclairage de la brèche du rempart nord, des porches, des escaliers, et du mobilier urbain. L'éclairage est prévu par lampes diode et leds basse consommation afin d'éviter la pollution nocturne et limiter l'énergie utilisée.

### Chiffres clés :

Projet Observatoire du Plancton :  
50 000 € sollicités au titre du FIC  
Mise en lumière des remparts :  
50 000 € sollicités au titre du FIC

Ces deux projets ont un rayonnement qui va au-delà des limites de la commune et affirment leur cohérence avec les projets communautaires en matière de développement durable et d'attractivité touristique.

### Panneau électronique, équipements informatiques et services en lignes : 4 communes sollicitent le FIC numérique

A Brandérion, la municipalité souhaite mettre en place un panneau d'information numérique en centre-bourg pour informer en continu sa population. Elle projette également d'acheter deux ordinateurs à destination des 15 élus. Le montant sollicité au titre du FIC numérique est de 6 288 €. Brandérion avait déjà bénéficié d'une aide de 3 712 € pour la mise en place d'un portail famille pour le service enfance-jeunesse, sur une enveloppe maximale de 10 000 €.

A Bubry, dans le cadre des classes numériques développées sur la commune, les classes de l'école publique de la Feuillaison disposent déjà de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et d'ordinateurs portables. Suite à un cambriolage de l'école, la mairie doit racheter 3 ordinateurs, et pour équiper la nouvelle classe ouverte à la rentrée, un autre portable est nécessaire. Bubry sollicite une aide de 1 400 €, pour un budget global de 2 800 € HT.

A Caudan, c'est une plateforme dématérialisée et commune aux différents services de la petite enfance qui est en projet, ainsi que la numérisation des actes d'état civil. En développant un logiciel commun aux 3 services (multi accueil, relais inter-communal et lieu d'échange parents-enfants), la ville souhaite simplifier la gestion et proposer un guichet unique aux familles. Par ailleurs, la commune a décidé de numériser les actes d'état civil établis entre 1940 et 2011 pour faciliter le traitement des demandes de copies. Pour ces deux projets, Caudan sollicite une aide de 5 967 €, soit 50% du budget global.

La ville de Ploemeur souhaite faire l'acquisition d'un nouveau logiciel funéraire interfacé, avec une cartographie des cimetières accessible sur un site web dédié. Ce logiciel permettra d'optimiser le travail des agents avec une visualisation fiable des emplacements, mais aussi d'ouvrir la consultation des emplacements au public. A suivre, l'installation de bornes tactiles dans les cimetières. La commune, qui a déjà bénéficié du FIC numérique pour un montant de 8 835,50 €, sollicite une aide à hauteur du reste disponible soit 1 164,50 €.

## **Ruralités : un nouveau Fonds d'intervention communautaire pour accompagner la relance et l'équilibre du territoire**

Le Fonds d'intervention communautaire (FIC) Ruralités est un nouveau dispositif financier qui est proposé par Lorient Agglomération aux communes afin d'accompagner des projets de développement territorial. Il est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et le cadre de vie (produits locaux et verdissement). Les projets éligibles peuvent par exemple porter sur la création de Tiers lieux numériques, d'offre de services vélos, de soutien financier au foncier agricole ou aux circuits courts, la rénovation de cantines scolaires... Ils doivent contribuer à la valorisation du territoire et à sa ruralité multiple.

Le FIC Ruralités s'adresse aux 25 communes du territoire selon leur typologie, avec un plafond maximum échelonné, de 70 K€ pour les plus rurales (Bubry, Groix, Quistinic) à 20 K€ pour les urbaines denses (Lorient, Lanester). Par ailleurs, le FIC ne peut excéder la part financée par la commune.

*« Notre communauté est plurielle : insulaire, urbaine, littorale et rurale. Le nouveau fonds doit permettre d'accompagner de manière plus soutenue les communes rurales mais également d'accompagner la ruralité en ville. Un nouveau dispositif innovant dans une agglomération de notre taille qui je l'espère portera ces fruits » explique Fabrice Loher.*

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)

<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

